

SACS-POUBELLE OFFICIELS

Les sacs à poubelle officiels sont à déposer dans les points de collectes prévus à cet effet dans chaque village. Les couches-culottes sont éliminées via les sacs à poubelle officiels. Un bon d'échange est remis aux familles ayant des enfants jusqu'à 3 ans ; l'envoi est fait 2 fois par an, soit en mai et en novembre de chaque année.

Point de vente

Espace Gourmand à Villars-sous-Mont
Epicerie la Sieste à Enney

Prix du rouleau

17 lt (10 sacs)	CHF	10.50
35 lt (10 sacs)	CHF	21.00
60 lt (10 sacs)	CHF	31.50
110 lt (5 sacs)	CHF	24.70

BENNE D'ÉCHANGE

Pour une meilleure gestion, la benne d'échange a été déplacée vers déchetterie (entrée côté Biogaz).

Principe

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureux d'autres personnes.

Ce que vous pouvez déposer

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- Les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

Pensez à fermer la porte en partant